

947

30 mai 1952.

Contribution de la Suisse au fonds
de secours du haut-commissaire des
Nations Unies pour les réfugiés.

Département politique. Proposition du 24 mai 1952.

Département des finances et des douanes. Rapport joint du
29 mai 1952.

Dans sa séance du 9 avril 1952, le Conseil fédéral a décidé de verser une contribution de 300 000.- fr. au fonds de secours du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à Genève. Ce montant sera prélevé sur le crédit de 7 millions voté en décembre dernier par le parlement pour la poursuite des oeuvres d'entraide internationale.

Bien que ne figurant pas dans le budget de 1952, il est souhaitable que cette somme puisse être versée immédiatement à l'office du haut-commissaire qui en a un urgent besoin.

Vu ce qui précède et d'accord avec le département des finances et des douanes, il est

d é c i d é :

1. Un montant de 300 000.- fr. sera versé au fonds de secours du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à Genève.
2. Les délais pour les demandes de crédits supplémentaires, première série, ayant été dépassés, cette somme de 300 000.- fr. figurera sous la rubrique 201.393.08, crédits supplémentaires deuxième série "Oeuvres d'entraide internationale". Il sera octroyé pour ce même montant une avance d'urgence immédiatement disponible.

Extrait du procès-verbal au département politique (5) pour exécution, au département des finances et des douanes et au département de justice et police, pour information.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

F. Weber